



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Konkurse - Faillites - Fallimenti

BE

1. **Débitrice: Transports Gutmann SA**, Route Principale 139,
2514 Chavannes/BE, 2520 La Neuveville
2. **Déclaration de faillite:** 11.11.2013
3. **Procédure:** sommaire
4. **Délai de production:** 05.01.2014
5. **Remarques:** La faillie possède une succursale à la Rue des
Tunnels 13, 2000 Neuchâtel.
Les créances produites doivent être chiffrées en francs suisses,
capital, intérêts et frais compris au 11.11.2013 par les créan-
ciers, en joignant des pièces justificatives. Il est absolument
nécessaire de nous indiquer sur quel compte un éventuel divi-
dende devrait être versé (CCP, compte bancaire no de compte
personnel). Les créanciers domiciliés à l'étranger sont priés de
se faire représenter par un mandataire en Suisse.
L'administration de la faillite se considère autorisée à vendre
de gré à gré ou à mettre de suite aux enchères tous les actifs
mobiliers de la faillie, en bloc ou séparément, pour autant que
la majorité des créanciers ne s'y oppose pas par écrit, dans le
délai fixé pour les productions. Le silence de ces derniers équi-
vaut à une approbation. Les revendications de propriété doi-
vent être annoncées dans le même délai.
Selon l'art. 256, 3ème al. de la LP, les biens de valeur élevée et
les immeubles ne sont réalisés de gré à gré que si l'occasion a
été donnée aux créanciers de formuler des offres supérieures.
Les créanciers qui demandent que les offres soient portées à
leur connaissance parce qu'ils désirent déposer une offre su-
périeure doivent s'annoncer dans le délai de production à
l'agence compétente. Sinon, l'agence prend note qu'ils renon-
cent à ce droit et qu'elle est autorisée à procéder à une éventu-
elle vente de gré à gré sur la base de la meilleure offre.

Office des poursuites et des faillites du Jura bernois, Départe-
ment faillites
2740 Moutier

01204553



Mittwoch - Mercredi - Mercoledì, 04.12.2013, No 235, Jahrgang - année - anno: 131

Konkurse - Faillites - Fallimenti Konkurspublikation/Schuldenruf - Publication de faillite/appeal aux créanciers - Pubblicazione di fallimento/diffida ai creditori